

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES AYANTS-DROITS

DU 8 DECEMBRE 2016, SALLE PAROISSIALE 2, MONTFAUCON

Sont présents : 17

Qui représentent 17 propriétaires sur 56 convoqués

L'ordre du jour a été publié dans le Journal Officiel en date du 30 novembre 2016. De plus, une convocation et l'ordre du jour ont été adressés personnellement à tous les ayants droit en date du 28 novembre 2016.

## Ordre du jour

1. Désignation des scrutateurs
2. Budget 2017
3. Echange parcelle no 15 (partielle), 21 et 22 contre parcelle No 161 ( partielle)
4. Divers et imprévus

---

## Bureau de l'assemblée

Président : Bernard Froidevaux

Secrétaire : Sarah Frésard

Monsieur Bernard Froidevaux souhaite la bienvenue aux personnes, en saluant particulièrement la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Giovanni Todeschini, représentant de la commune ce soir et commence l'assemblée par le point 1.

### **1. Nominations des scrutateurs**

Jean-Marie Huelin et François Noirat sont nommés.

### **2. Budget 2017**

Jean-François Maillard donne lecture des différents comptes pour le budget 2017, budget identique au budget 2016, avec un prélèvement au fond de réserve de Frs 3950.-

Huelin Jean-Marie demande si dans les contributions, il y a aussi la somme pour la qualité du paysage. Andréas Villiger demande si cette somme est versée à 100% aux exploitants ou seulement 90% ? Jean-François Maillard répond que cette somme n'est pas comptée dans les contributions, ne sachant pas encore à combien elle se monte en 2016 et que de plus, cette somme est redistribuée entièrement aux exploitants.

Philippe Farine demande pourquoi il y a frs 8'000.- au budget 2016 et 2017 pour l'entretien des pâturages alors qu'il n'y a que Frs 3900.- dans les comptes 2015 ? Jean-François Maillard répond que l'an dernier, il était prévu de broyer des souches et comme ça n'a pas été fait l'an dernier, ce coût est reporté pour l'année prochaine. D'ailleurs le broyage a commencé sur le secteur des Communances.

Aucune autre question n'est posée, Bernard Froidevaux demande à l'assemblée l'acceptation du budget. Il est accepté à l'unanimité.

### **3. Echange de terrain, parcelle no 15 (partielle), 21 et 22 contre parcelle no 161**

Une lettre a été adressée à la commission des pâturages, suite à une séance en date du 13 novembre dernier. La commission des pâturages s'est ensuite retrouvée pour discuter de cet échange, quelques jours plus tard. La commission a demandé à la commune de sortir la route et le chemin menant au pâturage et près de Jean-François Maillard et a demandé un droit de passage de 2m. pour Marcel Rebetez pour la parcelle 22. Les trois parcelles mesurent actuellement environ 6'500 m<sup>2</sup>

Philippe Farine demande si ces parcelles seront à vendre comme zone à bâtir ou en aisance ? Giovanni Todeschini lui répond que ce sera pour bâtir. Il ajoute que le canton oblige les communes à récupérer les parcelles à bâtir avant de pouvoir dézoner d'autres terrains.

Marcel Rebetez réclame un droit de passage d'au moins 4 m sur la parcelle 22, afin de pouvoir passer avec son bétail et ses machines. L'autre entrée de son pâturage est maintenant inaccessible en semaine, la parcelle ayant été vendue pour en faire un parc pour l'usine à la sortie du village et étant remplie de voitures de toute part. Marcel Rebetez ajoute que le haut de la parcelle ne devrait également pas être vendu et que finalement, cette parcelle ne devrait simplement pas être vendue. André Gête fait remarquer que la parcelle No 161 est très marécageuse et que son état se détériore d'année en année, les drainages ayant été cassés. Il craint que la remise en état de ce terrain ne revienne ensuite à la charge des ayants-droits. Philippe Farine propose que le terrain soit remis en état avant l'échange. Andréas Villiger demande si l'échange propose m<sup>2</sup> contre m<sup>2</sup>, ce qui ne lui semble pas correcte vu que les trois parcelles demandées aux ayants-droits sont de bons terrains et que la parcelle no 161 est une zone marécageuse et parfois difficile d'accès. Marcel Rebetez demande si la commission a déjà décidé qui chargera ses droits sur cette parcelle 161 ? Jean-François Maillard lui répond que la commission n'en a pas discuté. Marcel Rebetez propose de ne pas céder la parcelle no 22. Jean-François propose de demander à la commune de remettre en état cette parcelle 161 avant d'entrer en matière. Giovanni Todeschini s'interroge sur le fait qu'aucune revendication n'a jamais été faite au sujet de l'état et des drainages de la parcelle no 161, depuis 12-13 ans qu'il est à la commune. Plus aucune remarque n'est faite, Bernard Froidevaux demande de passer au vote, à savoir qui est d'accord sur l'échange des parcelles no 15 (partielle), 21 et 22 contre la parcelle no 161.  
OUI : 1

### **4. Divers et imprévus**

Benoît Frésard demande si une différence est déjà faite sur la taxation de l'eau, concernant l'eau utilisée pour le bétail. Giovanni Todeschini lui répond que ce n'est pas encore appliqué. Il informe également les ayants-droits que lors de renouvellement d'installation, la commune doit avoir un fond de réserve de minimum 60 % de la valeur, les frais de renouvellement étant à la charge de la commune.

La parole n'est plus demandée, l'assemblée se termine à 20h45.

Montfaucon, le 9 décembre 2016

Au nom de l'assemblée des ayants droit :

Le Président :

La Secrétaire :

M. Bernard Froidevaux

Mme Sarah Frésard